



MISE EN PLACE DE L'ACCÈS AUX URGENCES DU CENTRE HOSPITALIER DE BRIOUDE PAR LA RÉGULATION DU SAMU

Comme de nombreux services d'urgences en France, celui du Centre Hospitalier de Brioude doit faire face à une demande croissante et des ressources médicales plus rares.

Pour maintenir une prise en charge adaptée aux besoins des patients avec le bon niveau de plateau technique, l'accès aux urgences du Centre Hospitalier de Brioude sera régulé par le SAMU :

Du Jeudi 02 novembre 2023 18H30 au Vendredi 03 novembre 2023 09H00

Cette réorganisation des ressources médicales aux urgences doit permettre de :

- Maintenir la présence du médecin urgentiste en service ;
- Maintenir le Service Mobile d'Urgence et de Réanimation sur le brivadois en journée
- Mettre en place l'Equipe Paramédicale de Médecine d'Urgences de 18H30 à 09H la nuit
- Eviter au maximum la réorientation des patients vers d'autres services d'urgences.

Ainsi, les prises en charge aux urgences hospitalières seront assurées sur ces périodes mais seulement après régulation du SAMU de Haute-Loire.

La permanence des soins via la régulation libérale au 04 71 04 33 33 et la maison médicale de garde seront également disponibles le dimanche de 8h à 20h.

Quelles conséquences pour les usagers :

- Il faudra appeler le SAMU Centre 15 en cas d'urgence
- Une réponse sera apportée par l'équipe du SAMU Centre 15. Selon la situation médicale, l'heure et le jour, les réorientations pourront être :
 - Le Médecin Traitant ou un autre médecin généraliste ;
 - La Maison Médicale de Garde (MMG) ;
 - Les urgences du CH de Brioude ou d'un autre établissement.
- En conséquence, il ne faudra pas se rendre spontanément aux urgences du Centre Hospitalier de Brioude durant les périodes précitées sans avoir composé le 15.
- Pour les personnes qui se présenteraient spontanément sans avoir eu l'information préalable de contacter le 15 ou qui n'en auraient pas la possibilité, un dispositif d'appel relié au SAMU sera mis en place à l'entrée des urgences.

Le Centre Hospitalier de Brioude rappelle le caractère temporaire de ces mesures qui pourront faire l'objet d'évolutions.



**En toutes circonstances,
en cas d'urgence vitale ou de doute,
Faites le 15**